

DEPARTEMENT DE L'AIN  
CANTON DE VALSERHONE  
COMMUNE DE VALSERHONE

République Française

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE N° 2022/165

**AUTORISATION DE CONSTRUIRE, D'AMENAGER OU DE MODIFIER  
UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC  
AU TITRE DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION  
DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE L'ETAT**

**Le Maire de Valsershône,**

**Vu** la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public, déposée le 19/08/2022 en application de l'article L.122-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, enregistrée sous le n° AT00103322B0026 sollicitée par Madame RADEMAKERS Sophie, représentante de la société PHARMACIE DU CREDO, pour des travaux d'aménagement d'un ERP sur un terrain sis 2 avenue de Lattre de Tassigny, 01200 VALSERHONE.

**Vu** le Code de la Construction et de l'Habitation,

**Considérant** l'avis favorable de la Sous-commission Départementale de Sécurité Incendie et de panique dans les établissements recevant du public réunie le 20 septembre 2022,

**Considérant** l'avis favorable de la Sous-commission Départementale pour l'Accessibilité des personnes handicapées réunie le 27 septembre 2022,

**ARRETE**

**Article 1 :** L'autorisation est accordée.

**Article 2 :** Les prescriptions émises par la Sous-commission Départementale pour la Sécurité contre les risques d'incendie et de panique et par la Sous-commission Départementale pour l'Accessibilité des personnes handicapées mentionnées dans leurs avis susvisés seront strictement respectées.

**Article 3 :** Le demandeur peut contester la légalité de cette décision dans les deux (02) mois qui suivent la date de réception du présent Arrêté. A cet effet, il peut saisir le Tribunal Administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.

**Article 4 :** Ampliation de la présente décision est transmise au service Départemental d'incendie et de secours et à la Direction Départementale des Territoires pour information.

Fait à Valsershône, le 11/10/2022

Pour le maire, par délégation,

Le Maire déléguée,

**Françoise DUCRET**



Mis en ligne le 25/10/2022

Page 1/1